

REEMPLACEMENT DE CONTENEUR

En cas de vol ou de destruction, prenez rendez-vous pour faire remplacer votre conteneur.

- **En cas de vol ou de destruction de votre conteneur**, déposez une déclaration de vol ou de perte auprès de la Police Municipale, de la Police Nationale ou de la brigade de Gendarmerie de votre commune. La déclaration doit mentionner l'adresse où le vol a été commis. C'est à cette adresse que le conteneur sera livré sous dix jours, dès réception de la déclaration.
- **Pour faire réparer son conteneur**, il suffit de téléphoner au Numéro Vert et un rendez-vous vous sera donné.

Numéro Vert

Téléphone

0 800 540 540

Courriel

numero.vert@ville-ales.fr

[Effectuer une demande en ligne](#)